

D.2017.03.29.2.1

2 - PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

2.1 - Elaboration du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine : bilan de la consultation des personnes publiques associées.

CONTEXTE

Face aux défis de la mobilité à l'échelle du territoire de la grande agglomération toulousaine, liés à sa forte croissance démographique et à son attractivité économique, le SMTC a décidé d'actualiser le plan d'actions du PDU opposable et d'enclencher une nouvelle dynamique pour répondre aux enjeux futurs, face à la perspective d'ici 10 ans :

- De 500 000 déplacements supplémentaires par jour attendus par rapport au 3,8 millions de déplacements comptabilisés en 2013.
- D'un accueil potentiel de 150 000 individus et 70 000 emplois supplémentaires, dans une agglomération qui compte à ce jour plus d'un millions d'habitants.
- De l'aboutissement de plusieurs grands projets urbains qui modifieront durablement l'organisation des territoires sur lesquels ils se réalisent.

Cela s'est traduit par la décision d'élaborer le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU. Ce projet, mis en forme entre février 2015 et octobre 2016, s'est construit :

- Sur la base d'une gouvernance partagée associant les personnes publiques associées aux différentes instances de travail : instances politique et techniques internes au SMTC, commissions partenariales technique et de suivi, commissions thématiques et territoriales.
- En menant une concertation Grand Public en continu, de septembre 2015 à mars 2017, en trois étapes : présentation des objectifs du projet, présentation des principes de leviers et d'actions, débat citoyen à l'échelle des commissions territoriales.

A ce jour, plusieurs étapes administratives ont accompagné cette révision :

- Lancement de la révision par délibération D 2015.02.04.1.1 du 4 février 2015.
- Modalités de concertation publique par délibération D 2015.05.27.1.1 du 27 mai 2015.
- Bilan de la concertation publique par délibération D 2015.12.18.1.1 du 12 décembre 2015.
- Arrêt du projet et consultation des personnes publiques associées puis enquête publique par délibération D 2016.10.19.1.1 du 19 octobre 2016.

La présente délibération a pour objet de tirer le bilan de la procédure de consultation des personnes publiques associées et d'identifier les orientations en perspective d'un enrichissement du Projet Mobilités 2020.2025.2030, à la suite de l'enquête publique.

PROCEDURE DE CONSULTATION

Le projet « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant deuxième révision du PDU de la grande agglomération toulousaine a été adressé, par voie dématérialisée, pour avis sous trois mois le 28 novembre 2016, aux 271 personnes publiques associées suivantes :

- 120 PPA « obligatoires » : l'Etat, la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, les 115 communes concernées, le SMEAT ainsi qu'à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Occitanie en ce qui concerne plus particulièrement l'examen du rapport d'évaluation environnementale.
- 104 PPA « sur demande » : la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, les associations agréées de protection de l'environnement, les associations d'usagers et de représentants des personnes à mobilité réduite.
- 47 PPA consultées à l'initiative du SMTC : les intercommunalités, les autres chambres consulaires, les structures patronales et syndicales, les Codevs, les organismes techniques travaillant dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement.

Compte tenu du délai de trois mois pour émettre un avis, et au-delà duquel l'avis peut être réputé favorable en l'absence de réponse, la date limite correspondait au 28 février 2017. Toutefois, le SMTC a pris en compte les avis jusqu'au 15 mars 2017, considérant en outre le décalage d'envoi du projet par rapport à la date de son arrêt.

Il apparaît important de souligner que cette phase de consultation a été menée sur une base de personnes publiques associées plus large que celle prévue par les textes de lois, témoignant d'une volonté de s'inscrire dans des dispositifs plus ouverts de construction et de partage de projet.

Dans le cadre du bilan de la consultation des personnes publiques associées, il semble pertinent d'examiner tous les avis afin d'enrichir le Projet Mobilités 2020.32025.2030, transmis au SMTC à la date d'instruction de cette délibération (soit le 29 mars 2017).

Bilan quantitatif

1 / Sur une base de 120 PPA consultés de façon obligatoire, 42 ont formulé un avis :

- 37 avis favorables (avec ou sans réserves).
- 2 avis défavorables.
- 3 avis réservés.
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Occitanie, ne portant pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet.
- 78 avis réputés favorables.

- Pour l'Etat et les grandes collectivités :

- ✓ Etat : avis favorable en date du 24 février 2017 avec recommandations.
- ✓ Région : avis favorable avec deux réserves par courrier du 28 février 2017
- ✓ Département : avis favorable avec réserves délibéré en assemblée plénière du 25 janvier 2017.
- ✓ SMEAT : en attente de l'avis délibéré en Comité Syndical du 27 mars 2017.

✓ Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie : avis remis le 4 mars 2017.

• Pour les 115 communes :

- ✓ Aigrefeuille : avis favorable avec réserve par DCM du 27 février 2017.
- ✓ Aucamville : avis favorable avec réserve par DCM du 23 février 2017.
- ✓ Aussonne : avis favorable avec réserve par DCM du 27 février 2017.
- ✓ Auzeville-Tolosane : avis défavorable par DCM du 28 février 2017.
- ✓ Ayguevives : avis favorable avec réserve par DCM du 20 février 2017
- ✓ Balma : avis favorable avec réserve par courrier du 26 février.
- ✓ Baziège : avis favorable par DCM du 7 février 2017.
- ✓ Blagnac : avis favorable avec réserve par courrier du 23 février 2017.
- ✓ Brax : avis favorable avec réserve par courrier du 27 février 2017.
- ✓ Colomiers : avis favorable avec réserve par DCM du 22 février 2017.
- ✓ Cugnaux : avis favorable avec réserve par DCM du 30 janvier 2017.
- ✓ Dremil Lafage : avis favorable avec réserve par DCM du 27 février 2017.
- ✓ Escalquens : avis avec réserve par DCM du 20 février 2017.
- ✓ Espanes : avis favorable par DCM du 18 janvier 2017.
- ✓ Fenouillet : avis favorable avec réserve par courrier du 27 février 2017.
- ✓ Flourens : avis favorable avec réserve par DCM du 7 mars 2017.
- ✓ Fonbeauzard : avis favorable par DCM du 12 décembre 2016.
- ✓ Fonsorbes : avis défavorable par DCM du 2 février 2017.
- ✓ Labège : avis favorable avec réserve par DCM du 7 mars 2017.
- ✓ Lacroix Falgarde : avis favorable avec réserve par courrier du 20 février 2017.
- ✓ La Salvetat Saint Gilles : avis favorable avec réserve par courrier du 6 mars 2017.
- ✓ Launaguet : avis favorable avec réserve par DCM du 6 février 2017.
- ✓ Lespinasse : avis favorable avec réserve par DCM du 27 février 2017.
- ✓ L'Union : avis favorable avec réserve par DCM du 22 février 2017.
- ✓ Montrabé : avis favorable avec réserve par DCM du 27 février 2017.
- ✓ Noueilles : avis favorable avec réserve par DCM du 22 février 2017.
- ✓ Pinsaguel : avis favorable avec réserve par courrier du 17 février 2017.
- ✓ Plaisance-du-Touch : avis favorable réserve par DCM du 26 janvier 2017.
- ✓ Ramonville : avis favorable avec réserve par DCM du 27 février 2017.
- ✓ Roques sur Garonne : avis réservé par DCM du 23 février 2017.
- ✓ Roquettes : avis réservé par DCM du 9 février 2017.
- ✓ Saint-Jean : avis favorable avec réserve par DCM du 27 février 2017.
- ✓ Saint-Orens : avis favorable par DCM du 31 janvier 2017.
- ✓ Seilh : avis favorable avec réserve par DCM du 27 février 2017.
- ✓ Toulouse : avis favorable avec réserve par DCM du 10 mars 2017
- ✓ Tournefeuille : avis favorable avec réserve par DCM du 2 mars 2017.
- ✓ Villeneuve-Tolosane : avis favorable avec réserve par DCM du 27 janvier 2017.

2 / Sur une base de 104 PPA consultés sur demande, 10 ont formulé un avis :

- 1 avis favorable (avec ou sans réserves).
- 6 avis défavorables.
- 3 avis contributifs.
- 94 sans retour d'avis.

- La chambre de commerce et d'industrie de Toulouse : avis favorable complété d'observations par courrier du 21 février 2017.
- Les associations agréées de protection de l'environnement :
 - ✓ Amis de la Terre : avis défavorable transmis par courrier le 22 février 2017.
 - ✓ France Nature Environnement : avis avec remarques et contributions transmis par mail le 23 février 2017.
- Les associations d'usagers :
 - ✓ Fédération des motards en colère: avis sous forme de contribution pour la prise en compte des deux et trois roues motorisés reçu le 16/02/2017.
 - ✓ NORDENVIE : avis défavorable reçu le 28 février 2017.
 - ✓ 2P2R : avis défavorable reçu le 28 février 2017.
 - ✓ AUTATE : avis défavorable reçu le 28 février 2017.
 - ✓ Vélorution : avis défavorable reçu le 27 février 2017.
- Les associations de représentants des personnes à mobilité réduite :
 - ✓ CIAH 31 : avis défavorable reçu le 6 mars 2017.
 - ✓ CDAPF 31 : avis avec remarques reçu le 27 février 2017.

3 / Sur une base de 47 consultés de façon non obligatoire, 11 ont formulé un avis :

- 5 avis favorables (avec réserves et recommandations).
- 2 avis réservés.
- 4 avis qualifiés de contributifs.
- 36 sans retour d'avis.
- Les intercommunalités :
 - ✓ SICOVAL : avis favorable avec réserve par délibération du conseil communautaire du 27 février 2017.
 - ✓ Muretain Agglo : avis réservé par délibération du bureau du conseil communautaire du 14 février 2017.
 - ✓ SITPRT : avis favorable avec réserve lors du Comité syndical du 17 janvier 2017.
 - ✓ Toulouse Métropole : avis favorable avec sous réserve de prise en considération d'éléments par délibération du conseil communautaire du 23 février 2017.
 - ✓ Save au Touch : avis avec demande de prise en compte dans le futur PDU par délibération du conseil communautaire du 18 janvier 2017.
 - ✓ SCoT Nord Toulousain : avis transmis reçu le 28 février 2017.
 - ✓ SCoT Pays Lauragais : avis favorable avec recommandations à prendre en compte par courrier du 28 février 2017.
- Les chambres consulaires :
 - ✓ Chambre des métiers et de l'artisanat : avis favorable avec recommandations par courrier du 22 février 2017.
- Les structures patronales et syndicales :

- ✓ Medef Occitanie et Haute-Garonne : avis par courrier commun du 13 mars 2017 avec deux remarques.
- Les Codevs : avis réservé délivré le 28 février 2017.
- Le CESER : Avis par courrier du 27 février 2017.
- Les organismes techniques : pas de retour d'avis.

4 / Synthèse quantitative :

- 63 avis formulés dont :
 - ✓ 42 avis favorables (avec ou sans réserves).
 - ✓ 8 avis défavorables.
 - ✓ 7 avis contributifs.
 - ✓ 5 avis réservés.
 - ✓ L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Occitanie sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet.
- 78 avis réputés favorables.
- 130 sans retour d'avis.

Bilan qualitatif

Une première analyse des avis permet d'extraire, de façon globale et synthétique :

- **Des avis de niveau stratégique ou à fort enjeu :**
 - Capacité de financements des collectivités pour la mise en œuvre du plan d'actions et l'investissement pour les projets d'infrastructures, notamment le projet de troisième ligne de métro qui obérerait la capacité du SMTC à porter un investissement en faveur d'autres projets concernant notamment la desserte des territoires de la périphérie.
 - Manifestation d'intérêt pour le projet de troisième ligne de métro, conditionnée au renforcement du maillage du réseau structurant dans une logique intermodale, aux conditions de financement du projet qui ne doivent pas obérer le développement du réseau sur les autres territoires non bénéficiaires, mais suscitant des avis opposés avec demande de scénarios alternatifs.
 - Nécessité d'établir une gouvernance renforcée inter AOT et inter EPCI sur plusieurs sujets, notamment celui de l'intermodalité des réseaux de transports en commun, celui de l'aménagement des réseaux cyclables et piétons, celui de la cohérence urbanisme / mobilités avec la mise en œuvre de mécanisme et d'outils spécifiques de type pacte urbain, celui de la hiérarchisation des réseaux routiers, celui enfin de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des réseaux et des espaces publics.
 - Imbrication plus forte de l'usage du réseau régional ferroviaire TER et renforcement des services associés : tarification et billettique unique, aménagements des pôles d'échanges multimodaux, création de nouveaux arrêts, outils d'information multimodale.
 - Rattrapage du retard pris par les EPCI, communes et AOT dans la mise en œuvre des mesures d'accessibilité des équipements recevant du public et d'aménagements des espaces publics.

- Mise en place d'un « plan d'urgence » à court terme permettant d'accompagner le développement de l'agglomération et les besoins de mobilités, sans attendre la réalisation des grands projets.
 - Structuration des schémas directeurs routiers des gestionnaires de voiries afin d'optimiser l'usage des voiries entre les modes et mobilisation sur des études prospectives multimodales prévoyant des améliorations en ce qui concerne le décongestionnement routier et des connexions facilitées en direction des pôles d'échanges multimodaux, mais suscitant des avis opposés avec demande de scénarios alternatifs.
 - Difficulté du projet à répondre à certains objectifs, notamment en ce qui concerne les obligations législatives fixées par l'Etat en matière de diminution des GES et autres polluants atmosphériques, à la croissance de la mobilité sur l'agglomération eu égard à son dynamisme démographique et économique.
 - L'équilibre des territoires, devant concilier un développement plus équilibré notamment entre le pôle urbain toulousain et la périphérie mais également entre la grande agglomération toulousaine et les territoires de l'aire urbaine toulousaine voire les villes moyennes au-delà cette aire urbaine (considérant qu'un PDU se « fabrique » sur un ressort territorial relevant de la compétence d'une AOM).
 - Nécessité pour les communes qui accueillent des populations nouvelles de mettre un place un mécanisme efficace de cohérence urbanisme mobilité, et d'assortir l'acceptation d'ouvrir à l'urbanisation à la condition de bénéficier de la desserte en transport en commun.
 - Des demandes de précisions (méthodes, scénarios, territoires) sur les perspectives de parts modales visées en 2030.
- **Des avis sur l'organisation générale des réseaux de transports en commun :**
 - Adapter le tracé du projet de troisième ligne de métro aux besoins des communes traversées ou aux besoins des territoires qui en bénéficieront.
 - Adapter l'organisation du réseau bus aux besoins des communes et des intercommunalités : prolongement des lignes Linéo, renforcement des TAD, lignes express, lignes de périphérie à périphérie.
 - Prioriser la circulation des lignes de bus, dont le réseau Linéo, afin de gagner en temps de parcours et en attractivité.
 - Préciser certains projets : Ceinture Sud, réseau Optimo.
 - Structurer le maillage du réseau sur des pôles d'échanges mais en s'assurant de la complémentarité des niveaux de service entre mode et entre réseaux (régional, départemental, urbain).
 - Se mettre en capacité de valoriser l'usage du réseau Arc en Ciel et du train sur les territoires desservis et équipés de gares et haltes.
 - Organiser et améliorer l'intermodalité de façon efficace sur plusieurs points du réseau amenés à évoluer : gare de Toulouse Matabiau, gare de Colomiers, gare de La Vache / route de Launaguet, gare de Montaudran, gare de Labège.
 - Tenir compte dans le maillage du réseau des modes et vie et des mobilités des habitants de petites communes de la périphérie : favoriser les liaisons transversales et intercommunales, rabattre vers des pôles d'échanges, prévoir des parkings de délestage, trouver un équilibre entre sécurisation des arrêts / suppression des arrêts.
 - **Des avis sur les modes actifs et le partage des espaces publics :**
 - Accentuer les investissements en faveur de l'usage du vélo : développement et mise à niveau des itinéraires cyclables, fléchage et création de services associés, sécurisation des itinéraires le long des axes routiers et stationnements, valorisation des filières associatives dans la gouvernance.
 - Organiser le réseau express vélo en intégrant la desserte des zones économiques.
 - Favoriser l'émergence de système de location de vélo en libre-service au-delà de Toulouse.

- Amélioration des cheminements piétons avec la prise en compte des personnes à mobilité réduite.
 - Développement des pôles d'échanges multimodaux, intégrés aux quartiers, prenant en compte toutes les mobilités, dont l'autopartage, le covoiturage, le vélo, l'électromobilité, intégrant par ailleurs des services aux usagers.
- **Des avis sur la cohérence urbanisme / mobilité :**
- Une plus grande concertation entre les intercommunalités en ce qui concerne articulation / imbrication des différents documents de planification afin d'avoir une plus grande lisibilité des interactions entre plans et programme, notamment dans le lien entre ouverture à l'urbanisation / production de logement / desserte tous modes / fonctionnement des territoires.
 - Forte attente dans la mise en œuvre des pactes urbains, pour les territoires concernés, permettant d'accompagner le déclenchement du processus d'urbanisation prévu au SCoT et par les documents d'urbanisme communaux, ainsi que les programmations de logements actés par les plans locaux d'urbanisme.
 - Des demandes de précisions sur le taux de couverture de la « ville intense » telle que définie au SCoT par le réseau de transport en commun « structurant et performant » tel que décrit au SCoT.
 - Au-delà de la mise en œuvre des pactes urbains, interrogation sur les mécanismes à mettre en place pour les autres territoires ou au sein des communes à fort développement mais hors périmètre Ville Intense.
 - Des interrogations de plusieurs communes sur les objectifs d'accueil de nouvelles populations fixés par les PLU et PLH, ou PLUi-H pour Toulouse Métropole, en cohérence avec le développement des transports en commun et des pratiques alternatives de déplacements.
- **Des avis sur l'organisation des réseaux routiers et des stationnements :**
- Le développement des services de covoiturage (aires de stationnement, spot), en complément d'une offre de transport.
 - Prévoir des extensions de P+R sur le réseau structurant existant et des aménagements nouveaux notamment pour les projets Linéo et téléphérique urbain sud.
 - La poursuite des projets routiers permettant l'accessibilité des territoires, notamment dans l'Ouest.
 - Interrogation sur les actions directement rattachées à la circulation automobile, considérées comme allant à l'encontre des objectifs de diminution du trafic automobile, tout en considérant des demandes de prise en compte par les gestionnaires de voiries de leurs plans et programmes ou demande d'études fonctionnelles et prospectives, ou de maintien de l'accessibilité à la métropole toulousaine depuis les territoires de la périphérie.
 - Nécessité de mener à leur terme les études multimodales prospectives pour apporter aux décideurs publics les éclairages nécessaires à la mise en œuvre d'une politique globale de mobilité, coordonnée aux politiques de développement des transports en commun et d'aménagement des territoires.
 - Intégrer dans les politiques de déplacements les deux et trois roues motorisées : gestion des circulations, place de stationnements.
 - Demande de suppression des péages autoroutiers ou de mise en place de solution tarifaire avec un objectif de favoriser l'usage des autoroutes et de délester les communes des trafics de transit, permettant par ailleurs d'améliorer les conditions de circulation des bus.
- **Des avis spécifiques sur le thème de l'environnement :**
- ✓ Par la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie :

- Constate que le PDU apporte des améliorations significatives sur l'environnement par rapport à une situation « fil de l'eau », mais que la croissance démographique ne permet pas d'inverser la courbe des principaux paramètres engageant la qualité environnementale, notamment en matière de production de GES, de bruit et de trafic routier.
- Interroge l'organisation de la gouvernance, tant les AOT que les gestionnaires de réseaux, à travailler ensemble afin de satisfaire l'objectif de mobilité durable sur l'agglomération toulousaine, tout en interrogeant également le périmètre d'analyse et d'intervention du Projet Mobilités.
- Interroge le projet « politique du SMTC » Projet Mobilités 2020.2025.2030 dans la mesure où le rapport d'évaluation environnementale ne présente pas d'autres scénarios modélisés pour comparer et justifier les choix.
- Souligne des manques sur la problématique du trafic routier et pointe l'étude multimodale qui pourrait constituer une dynamique partenariale pour la prise en compte du volet routier et des solutions à apporter : évaluation des flux de transit et d'échanges, temps des déplacements, stress générés par les transports.
- Demande de précisions sur des sujets particuliers : contenus et gouvernance des pactes urbains, hiérarchisation des réseaux routiers, constitution du réseau cyclable d'agglomération, calendrier et échéancier des opérations.

✓ Par d'autres personnes publiques associées :

- Des interrogations sur l'amélioration de la qualité de l'air.

• **Beaucoup de sujets peu abordés :**

- Les politiques de stationnement au sein des communes.
- La sécurité routière.
- L'écomobilité en général, l'usage de la voiture partagée et les plans de mobilité des entreprises en particulier.
- Le renouvellement des zones économiques et les aménagements nécessaires pour favoriser le report modal.
- L'innovation des outils du numérique et le développement des véhicules autonomes et services associés (dispositifs de rechargement, stationnement).
- La desserte des quartiers Politique de la Ville.
- L'apaisement des circulations routières dans les quartiers et sur les grandes voiries d'agglomération, notamment l'objectif d'améliorer le cadre de vie.
- La livraison en ville.
- L'accessibilité (en dehors des avis des associations représentant les personnes à mobilité réduite, de la Région et du Département).
- Les autres sujets environnementaux hors qualité de l'air et hors avis de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie.

• **Des demandes territorialisées par bassin de mobilités :**

✓ Nord-Ouest :

- Phasage du projet TAE avec un premier tronçon Matabiau / Colomiers
- Meilleure desserte des zones économiques depuis les bassins d'habitat : En Jacca, Pahin, La Ménude, Francazal, Gramont.
- Franchissement de la Garonne (plusieurs solutions à étudier).
- Evolution de l'offre de service ferroviaire et de la tarification.

- Réalisation de la VCSM, du barreau routier RD 924 Tournefeuille / Cugnaux.
 - Desserte transversale en transport en commun de Colomiers à Portet, mais aussi desserte transversale vers l'axe ferroviaire Toulouse / Saint-Jory.
 - Réalisation de parking de covoiturage aux abords de la RN 124 aux échangeurs permettant d'accéder à Pibrac, La Salvetat, Léguevin, Fonsorbes.
 - Le développement de service de location vélo en libre-service.
- ✓ Nord-Est :
- Confirmer la réalisation du BUN, support d'un bus en site propre.
 - Requalification de la RD 820 entre St Jory et Toulouse, du chemin de la Violette sur L'Union.
 - Pas de proposition de desserte des zones économiques.
 - Manque d'affichage de la prise en compte des AFNT et de l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux desservis au quart d'heure.
 - Solutionner l'engorgement des axes RD 820, RD 64, par une gratuité de l'usage de l'A 62.
 - Urgence d'un nouveau franchissement de la Garonne (vétusté des ouvrages existants et saturation du trafic) pour relier le Parc des expositions, l'aéroport, les zones économiques aéroportuaires.
 - Inquiétude sur l'efficacité des aménagements proposés pour favoriser la circulation des Linéo 9 et 10.
- ✓ Sud-Est :
- La desserte du Nord du territoire Sud-Est par TAE et par la connexion ligne B.
 - La réalisation de l'interconnexion ligne B quel que soit le calendrier de réalisation du projet de troisième ligne de métro, avec une connexion à l'INPT.
 - La desserte du Sud du Sicoval par une ligne Express.
 - Les prolongements des Linéo 6 et 7.
 - Le développement du réseau Optimo.
 - Une évolution de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison du Vélo afin de favoriser l'usage du Vélo pour les déplacements domicile-travail dans l'attente de l'arrivée du métro sur les zones économiques de Labège.
 - L'amélioration des services de transport en commun, et notamment des TAD, dans le périurbain.
 - La poursuite et l'amplification des actions d'Ecomobilité : covoiturage, accompagnement des plans de mobilité entreprises.
- ✓ Sud-Ouest :
- Nécessité de renforcer la desserte du corridor Muret / Roques / Portet / Toulouse par le développement d'infrastructures routières performantes et adaptées permettant de garantir une desserte en transport en commun attractive et un temps de parcours garanti.
 - Rendre prioritaire la mise en œuvre de la ligne Express Muret / Toulouse
 - Prolonger le Linéo 3 vers le bassin de vie Saint-Lys / Fonsorbes et rechercher également un rabattement vers la gare de Colomiers dans la perspective du projet TAE.
 - Prise en compte de l'ensemble du territoire du Muretain dans la définition du réseau de transport en commun à mettre en œuvre.
 - Résorber les difficultés de circulation sur la RD 15 afin de favoriser la circulation des bus.

- S'assurer du traitement en axe multimodal du boulevard Eisenhower sur la commune de Toulouse, tous les bus desservant le Muretain transitant par cet axe.
 - Prolonger la VCSM.
 - L'augmentation du cadencement des trains entre Toulouse et Muret, et la création d'une halte ferroviaire à Roques.
-
- **Des demandes communales concernant les transports en commun :**
 - Aigrefeuille : maintenir et adapter l'évolution des TAD au développement du village.
 - Aucamville : modifier le tracé de TAE jusqu'au Sud de la commune, aménager le Linéo 10 en prévoyant des poches de stationnement le long du parcours sur les communes de Toulouse et Aucamville, maintenir la ligne 29.
 - Aussonne : pas de desserte efficace avant 2025 alors que la commune se densifie.
 - Balma : amélioration de la desserte des quartiers Vidailhan, Thégra et la Garrigue, intégrer le projet de « Portes Métropolitaines », développer des aires et spots covoiturage.
 - Baziège : déploiement prioritaire de la ligne express.
 - Blagnac : desserte de l'aéroport par TAE, caler les horaires du tramway sur ceux du métro les vendredis et samedis.
 - Brax : prolonger la ligne 32 jusqu'à la gare de Brax et rendre complémentaire son niveau de service à celui du TER, modifier le tracé de la ligne 32 en prévision des futurs besoins induits par le nouveau lycée de Pibrac, réaliser le réseau cyclable sur la commune, aménager un accès vers la forêt de Bouconne.
 - Colomiers : proposer une offre de transport en commun entre Colomiers et Blagnac, desservir les quartiers d'En Jacca, desservir les zones économiques d'En Jacca et de Gramont, prolonger le Linéo 2 jusqu'aux commerces et activités de la zone du Perget, cadencer au quart d'heure les haltes des Ramassiers et du Lycée et les faire évoluer en gare, solutionner les problèmes de congestion sur la RN 124, renforcer par des politiques et services adaptés l'usage des modes actifs, en développement des aires de stationnement en amont.
 - Cugnaux : réalisation d'une voirie adaptée entre Cugnaux et la rocade Arc en Ciel, l'ouverture d'un Linéo entre Basso Cambo, Francazal et la gare de Portet sur Garonne, l'ouverture d'une Optimo sur la RD 15 entre Basso Cambo et Seysses, L'amélioration de la desserte bus du quartier La Glassière/Michet
 - Dremil Lafage : maintien de l'offre TAD, maintien des arrêts de transport dans la centralité du village.
 - Escalquens : mettre en place avant 2025 la desserte bus Optimo Escalquens / Labège.
 - Fonsorbes : prolonger le Linéo 3 vers Fonsorbes et St-Lys, prolonger la ligne 116 vers la gare de Colomiers.
 - Lacroix Falgarde : développer des liaisons vers les gares de Pins-Justaret et Portet sur Garonne.
 - La Salvetat Saint-Gilles : améliorer la ligne 55 (niveau de service, aménagement routier, parking relai), proposer une offre Optimo entre St Lys et Colomiers.
 - Lespinasse : améliorer l'offre de la ligne 59, création d'une gare en lien avec les AFNT.
 - L'Union : prolongement du Linéo 9, améliorer la desserte interne de la commune en connexion avec les lignes structurantes.
 - Montrabé : valorisation de la gare en sa qualité de pôle d'échanges et préservation des capacités de stationnement pour inciter au report modal.

- Pinsaguel : étudier la mise en place d'un transport en commun pour desservir le secteur de développement de Bordes Blanche.
 - Plaisance-du-Touch : amélioration des lignes 48, 55 et 67 (renforcement de la desserte, aménagements de voiries, ...), mise en œuvre du prolongement de la VCSM, prolonger TAE vers l'Ouest afin d'assurer la desserte d'En Jacca et la Ménude puis de proposer une transversalité vers Tournefeuille, Cugnaux, Portet sur Garonne.
 - Roques sur Garonne : déploiement prioritaire de la ligne Express Muret / Toulouse, s'assurer du traitement en axe multimodal du boulevard Eisenhower sur la commune de Toulouse, tous les bus desservant la commune de Roques transitant par cet axe.
 - Saint-Jean : prolonger le Linéo9, mettre en place une desserte vers la gare de Montrabé,
 - Saint-Orens : prolonger le Linéo 7 et aménager un pôle d'échanges à hauteur du lycée pour inciter au report modal.
 - Seilh : prolonger le tramway jusqu'au futur secteur de Laubis, rétablir une ligne régulière de bus pour desservir la commune.
 - Tournefeuille : être desservi par la Ceinture Sud, faire aboutir les aménagements routiers RD 50 pour favoriser la circulation de la ligne 67, améliorer le service de la ligne 21, desservir le nouveau quartier de Ferro Lèbres, desservir les hauts de la commune, renforcer l'axe ferroviaire de la ligne C, anticiper la transversale Plaisance / Tournefeuille / Cugnaux / Portet.
 - Villeneuve-Tolosane : amélioration de la ligne 47, évolution de la ligne 58 en Optimo et prolongement vers les territoires situés au-delà de la commune de Cugnaux, Linéo 13 desservant le centre de la commune.
- **Des confirmations d'engagements financiers de la part des grandes collectivités :**
- La Région Occitanie confirme son engagement financier à hauteur de 150 millions d'euros sur la période 2015/2030, conditionné à la mise en œuvre de nouvelles connexions entre le réseau Tisséo et le réseau ferroviaire TER.
 - Le Département de la Haute-Garonne rappelle sa proposition de mobiliser 201 millions d'euros pour permettre la mise en œuvre de projets structurants et efficaces pour chacun des territoires dont le SMTC est l'émanation.

Pour conclure, les orientations en perspective d'un enrichissement du Projet Mobilités 2020.2025.2030 sont les suivantes :

- Une analyse détaillée des avis pour identifier les amendements à faire au projet : texte, cartographie, Sur le diagnostic, le plan d'actions notamment et le rapport d'évaluation environnementale.
- Une sollicitation auprès de la Région Occitanie sur le sujet de l'intermodalité des réseaux : valorisation et aménagements des pôles d'échanges multimodaux afin de renforcer l'intermodalité, définition et dimensionnement des points d'interconnexion entre le réseau Tisséo et le réseau régional permettant l'émergence de pôles d'échanges, études des interconnexions TAE / TER en gare de Colomiers, La Vache, Toulouse, Montaudran, Labège.
- Des sollicitations auprès des gestionnaires de voiries que sont l'Etat, le Département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole : intégration et déploiement des schémas directeurs routiers départemental et métropolitain, partage des espaces de circulation entre modes pour favoriser la circulation des transports en commun, régulation du trafic sur les grandes voiries urbaines et orientations de gestion / modération des flux, information en temps réel des conditions de circulation.
- La poursuite d'une approche plus territorialisée de la déclinaison du plan d'actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030, avec l'engagement des programmes d'études nécessaires à la

mise en œuvre du volet du report modal, concernant notamment les réseaux de transport en commun : études réseaux Linéo et Optimo 2025, étude de la ceinture sud, études de l'organisation du réseau structurant, études des pactes urbains.

- La consolidation des modalités de financement du Projet Mobilités 2020.2025.2030 d'ici l'enquête publique et la prise en considération de l'évolution du projet TAE, en lien avec les décisions qui seront prises par le SMTC suite aux conclusions de la commission nationale du débat public et aux orientations décidées pour poursuivre le projet.

Ces orientations permettront de finaliser le Projet Mobilités 2020.2025.2030 et d'ouvrir plus amplement sa déclinaison territoriale.

A noter que les enrichissements du projet ne seront traduits dans le Projet Mobilités qu'à la suite de l'enquête publique, et tiendront compte des conclusions de la commission d'enquête publique.

*
* *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

ARTICLE 1 : PREND ACTE des avis émis par les personnes publiques associées et la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie dans le cadre de la procédure de consultation sur le projet de « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine.

ARTICLE 2 : DIT que le projet « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » fera l'objet d'amendements et d'enrichissements sur la base des avis émis par les personnes publiques associées et la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, en ce qui concerne les avis relatifs aux objets relevant d'un PDU.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à solliciter d'autres maîtrises d'ouvrage sur certains projets ne relevant pas de la compétence du SMTC mais pour lesquels les personnes publiques associées et la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie ont émis un avis, cela concernant notamment le réseau ferroviaire TER relevant de la compétence Région, le réseau routier relevant de la compétence Etat, département ou Toulouse Métropole, les réseaux vélos et piétons et plus largement les espaces publics relevant de la compétence des communes et intercommunalités.

ARTICLE 4 : DIT que les demandes des territoires et des communes concernant les adaptations du réseau Tisséo, hors réseau structurant, seront inscrites aux programmes d'études pour décision.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération accompagnée des avis des personnes publiques associées et de celui de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie sera jointe au dossier d'enquête publique du projet « Projet Mobilités 2020.2520.2030 ».

ARTICLE 6 : DIT que cette délibération sera transmise :

- Au Préfet pour contrôle de légalité.
- Aux personnes publiques associées ayant émis un avis pour information et la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie.
- Aux membres de la Commission d'Enquête Publique du Projet Mobilités 202.2025.2030. pour information.